

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Assemblée fédérale
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires
Parlamentsdienste
Generalsekretariat
Parlamentsgebäude
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 15 mars 2017

http://www.swisstribune.org/doc/170315DE_AF.pdf

BUG INFORMATIQUE AU TF OU TRAITEMENT ARBITRAIRE RÉSERVÉ À CEUX QUI SE PLAIGNENT DE LA VIOLATION DE LEURS DROITS FONDAMENTAUX CONSTITUTIONNELS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus (es),

J'ai reçu un second rappel du TF qui dit qu'une facture n'est pas payée alors que selon les recherches faites par la poste, elle a été payée. Le TF envoie ses rappels, sans même traiter les courriers qu'on lui envoie.

J'ai décidé d'adresser à l'Assemblée fédérale ce second rappel pour que vous mettiez en place un système qualité comme il y a dans toutes les entreprises pour assurer que les citoyens ne soient pas traités de manière arbitraire,

Voici le nouveau rappel (pièce annexée) :

http://www.swisstribune.org/doc/170306TF_DE.pdf

Voici l'historique :

1. J'ai reçu en octobre un rappel de 500 CHF pour une facture qui n'était prétendument pas payée.
Voir pièce: http://www.swisstribune.org/doc/161103TF_DE.pdf
2. J'ai répondu par courrier au TF que le paiement avait été fait. Je les ai informés que j'allais encore contrôler avec la poste en leur donnant la copie du courrier que j'ai envoyé à la poste.
Voir pièce : http://www.swisstribune.org/doc/161105DE_TF.pdf
3. Le TF a pu vérifier avec l'annexe que l'on parlait de la même facture et qu'elle avait été payée le 18 octobre 2016
Voir pièce : http://www.swisstribune.org/doc/161103TF_DE.pdf
4. La poste de son côté a réagi en affirmant que le paiement avait été fait au Tribunal fédéral en m'envoyant la copie du versement fait au TF

Voir pièce : http://www.swisstribune.org/doc/161108OP_DE.pdf

5. Le TF revient à charge quelques mois après avec la même facture en disant : «au cas où un avocat vous aurait représenté dans cette affaire et ne vous aurais pas transmis la facture, vous voudrez bien la lui réclamer »

Voir pièce : http://www.swisstribune.org/doc/170306TF_DE.pdf

Y-a-t-il un bug informatique ? ou un petit malin qui empêche les versements des citoyens pour qu'ils soient traités de manière arbitraire ?

En tous les cas, il n'est pas acceptable que le TF ne réagisse pas à un courrier qui dit que le versement a été fait.

On attend du TF que non seulement il ne traite pas les citoyens de manière arbitraire dans ses jugements, mais aussi dans la manière de réclamer des paiements.

Cela est d'autant plus grave que ce versement est lié à un déni de justice auquel fait référence ma plainte avec le droit caché. Voir :

http://www.swisstribune.org/doc/170211DE_CF.pdf

Je vous remercie par avance de mettre en place un système de gestion de la qualité pour le TF pour mettre fin au traitement arbitraire des citoyens par tous les services du TF.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus (es), mes salutations meilleures.


Dr Denis ERNI

Annexe : ment

Document numérique : http://www.swisstribune.org/doc/170315DE_AF.pdf

Copie : Président du TF